



Communiqué Cfdt

Visioconférence Comité National de Concertation des ARS (CNC) du 1er février 2022

Déclaration liminaire de la Cfdt

La **Cfdt** et les personnels qu'elle représente dans les ARS, sont mécontents et fatigués en ce début d'année 2022 de la situation dans les ARS :

■ **La nième diminution en 2022 des emplois permanents dans les ARS inquiète plus que jamais.**

Cette base d'emplois permanents permet principalement aux personnels issus des réseaux de l'Etat et des organismes de sécurité sociale d'y exercer, de faire valoir leurs compétences et de maintenir leurs expertises.

L'explosion du nombre de contrats courts, pour des renforts ou ciblés sur des missions, ne répond pas aux attentes des personnels, bien au contraire : la gestion des entrées et des sorties qui se multiplient dans les équipes est un casse-tête quotidien et un investissement beaucoup trop lourd pour les personnels en activité, qui s'avère la plupart du temps coûteuse et inefficace.

La **Cfdt** demande au ministère des explications : que sont devenues les recommandations du plan RH des ARS, établies avec la participation des syndicats représentatifs, qui ont mis en avant la priorité des recrutements parmi les personnels des réseaux institutionnels de l'Etat et de la sécurité sociale ?

■ **Les initiatives cachées des DG ARS de mutualisation inter ARS pour pallier la réduction des effectifs n'apparaissent pas fondées a priori.**

Elles pourraient à terme participer à une dégradation du service. Le maintien des expertises dans chaque ARS est une priorité pour nombre de leurs activités. C'est une condition de réussite pour conduire des projets qui requièrent d'être davantage en proximité avec les acteurs des territoires.

La **Cfdt** considère que les évolutions organisationnelles du réseau des ARS font partie des questions qui doivent être débattues au CNC des ARS et non après que le collège des directeurs ait arrêté ses positions.

■ **Les discussions de salon au CNC des ARS lassent les personnels autant que les syndicats représentatifs.**

Le programme de travail 2022 proposé par le ministère concernant les ARS est particulièrement indigent.



La **CFDT** souligne que des mesures effectives sont attendues pour le réseau ARS en 2022, qui doivent être travaillées entre l'administration et les partenaires sociaux, le cas échéant négociées pour parvenir à des accords-cadres nationaux. Par ailleurs, nombre des questions posées par la **CFDT** sont toujours sans réponse du ministère, ce qui interroge sur son intérêt à véritablement observer ce qui se passe dans les ARS.

. Depuis quelques mois, les incivilités et les agressions se multiplient sur l'ensemble du territoire et visent maintenant les agences régionales de santé.

Leurs personnels s'investissent pourtant sans compter dans la lutte contre la COVID. L'ARS Nouvelle Aquitaine a été victime de cette violence : les locaux de l'antenne de Limoges ont été détériorés par l'incendie volontaire de véhicules de service stationnés sur le parking de l'agence. Les personnels, heureusement absents au moment des faits, sont psychologiquement atteints par cette violence.

La **CFDT** exige que le ministre mette tout en œuvre pour protéger les agents qui exercent leurs missions avec tout leur engagement et toutes leurs compétences.

Par ailleurs, la **CFDT** a saisi le ministère conjointement avec la CGT et FO, en décembre 2021, des propos inqualifiables de la directrice générale de l'ARS Guadeloupe à l'encontre des organisations syndicales qu'elle accuse de soutenir les actions violentes constatée sur son territoire. La **CFDT** n'a jamais incité nos concitoyens à la violence sous aucune forme : contester, refuser, manifester oui, piller, bruler, agresser, non. La **CFDT** exige des excuses pour ce dérapage inacceptable.

Vos représentants CFDT : Cathy AUGER-DUBOIS (ARS PDL)
Christophe BORIES (ARS NA)
Laurent PETELET (ARS ARA)
Monique MELLAT (ARS IDF)
Albert BERTRANET (ARS GE)
Sylvain PLEYBER (ARS Bretagne)
Georges AMARANTHE (ARS Normandie)
Stéphane RUELLE (ARS PDL)
Mourad ABED (ARS ARA)

**Pour toutes questions, remarques, observations, difficultés,
vos représentants CFDT sont à vos côtés.**